



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 août 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/08/301 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 3.4 Comité et / ou conseil d'administration – Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot (OMH) – Désignation
- 7.12 Entente – Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île-Perrot – Modification – Autorisation de signature
- 7.13 Adjudication de contrat – Appel d'offres 2014-07 PUB – Prolongement de la rue du Boisé

RETRAIT :

- 11.2 Actif immobilier – Vente – Lot projeté 5 573 256 – 7^e avenue

ADOPTÉE

Modifiée R. 14/09/346

14/08/302 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014.

ADOPTÉE

14/08/303 AUTORISATION DE PARTICIPATION – OMNIUM DE GOLF DU MAIRE – VILLE DE VAUDREUIL-DORION

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Marcel Rainville**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unaniment**D'AUTORISER** 2 membres du conseil municipal à participer à l'Omnium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 1^{er} octobre 2014.**D'AUTORISER** à cette fin une dépense de 400 \$.**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.**ADOPTÉE**

14/08/304 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOUPER DE VIANDES SAUVAGES – MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier**ET RÉSOLU :** Unaniment**D'AUTORISER** l'achat de 11 billets pour le souper de viandes sauvages organisé pour la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 5 octobre 2014.**D'AUTORISER** à cette fin une dépense de 1 375 \$.**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.**ADOPTÉE**

14/08/305 AUTORISATION DE PARTICIPATION – TOURNOI DE GOLF – MOISSON SUD-OUEST

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Kim Comeau**ET RÉSOLU :** Unaniment**D'AUTORISER** 1 membre du conseil municipal à participer au tournoi de golf de Moisson Sud-Ouest qui se tiendra le 20 août 2014 au club de golf de Valleyfield.**D'AUTORISER** à cette fin une dépense 135,00 \$.**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.**ADOPTÉE**

14/08/306 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT (OMH) – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT les règlements et lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot qui stipulent que l'Office est administré par un conseil d'administration dont 3 membres sont nommés par le Conseil municipal de la Ville;

CONSIDÉRANT la démission de madame Nicole Émard.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter la Ville de L'Île-Perrot sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot.

QUE la durée du mandat est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du Conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

14/08/307 ABOLITION DE POSTE – PRÉPOSÉ AUX PRÊTS – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

CONSIDÉRANT la création de deux nouveaux postes de « Technicien en documentation ».

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ABOLIR deux postes de « Préposé aux prêts » à la bibliothèque Guy-Godin et plus particulièrement les postes qui seront laissés vacants suite aux départs pour fins de retraite de mesdames Line Paolucci et Judith Gagnon.

ADOPTÉE

14/08/308 CONFIRMATION DE STATUT – AGENT DE BUREAU – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN – MADAME KAOUKAB KHELEF

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14/04/144 par laquelle le Conseil embauche madame Kaoukab Khelef au poste d' « agent de bureau » à la bibliothèque Guy-Godin;

CONSIDÉRANT que madame Khelef a complété, avec succès, la période d'essai à laquelle elle était soumise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE CONFIRMER le statut de « salarié régulier » de madame Kaoukab Khelef au poste d' « Agent de bureau » à la bibliothèque Guy-Godin.

ADOPTÉE

14/08/309 DÉMISSION – PREMIER RÉPONDANT – MADAME CATHERINE MARZELL

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Catherine Marzell au poste de « Premier répondant » au Service de Sécurité Incendie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Catherine Marzell au poste de « Premier répondant » au Service de Sécurité Incendie, avec le statut de « salarié à temps partiel sur appel ».

QUE la démission est effective depuis le 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉE

14/08/310 DÉMISSION POUR FIN DE RETRAITE – ADJOINT TECHNIQUE – MADAME CÉLINE CHARETTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE ACTE de la démission, pour fin de retraite, de madame Céline Charette en tant qu'adjointe technique à la trésorerie.

DE REMERCIER madame Charette pour les services qu'elle a rendus à la Ville et aux citoyens dans le cadre de ses fonctions et de lui souhaiter un franc succès dans ses projets futurs.

QUE la démission est effective le 17 septembre 2014.

ADOPTÉE

14/08/311 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE – ÉTUDIANT – MONSIEUR VINCENT PRÉVOST

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Vincent Prévost au poste de « Préposé à l'horticulture » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 21 juillet 2014, jusqu'au 8 août inclusivement.

ADOPTÉE

14/08/312 MANDAT – TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION – DIRECTION DES USINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Tekno Nouvelle Technologie Inc. », sise au 101, boulevard Roland-Therrien, Bureau 110, à Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour fournir à la Ville des services professionnels en impartition à la direction des usines durant la période de vacances annuelles du directeur, à raison de 40 heures/semaine ou selon les besoins, au taux horaire de 46,25 \$, conformément à leur offre de service datée du 25 juin 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 511,89 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-411-00-411.

ADOPTÉE

14/08/313 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 juillet 2014, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 254 350,03 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2014.

ADOPTÉE

14/08/314 MANDAT – CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES – GESTION DES SERVICES BANCAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour la gestion des services bancaires de la Ville de L'Île-Perrot, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017, le tout conformément à leur offre de service du 30 juin 2014.

D'AUTORISER le Maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville le document d'acceptation des termes et conditions de l'offre.

ADOPTÉE

14/08/315 VISA DESJARDINS – CARTE DE CRÉDIT- AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DU MAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à Visa Desjardins :

D'AUGMENTER la limite de crédit pour les transactions courantes effectuées par le maire à 10 000 \$ au lieu de 5 500 \$.

D'AUTORISER la trésorière à signer pour et au nom de la Ville l'avis de modification et service connexe carte d'affaires, solutions libre-affaires.

ADOPTÉE

14/08/316 ÉLECTION – VACANCE AU CONSEIL MUNICIPAL – CONSTAT PAR LA GREFFIÈRE

CONFORMÉMENT à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2)*, la greffière avise les membres du conseil municipal qu'en date du 1^{er} août 2014, elle a constaté la vacance au poste de conseiller pour le district électoral numéro 1 – des Outaouais et dépose en conséquence la lettre de démission de monsieur André Legault datée du 1^{er} août 2014.

14/08/317 ÉLECTION – TENUE D'UNE ÉLECTION PARTIELLE – AVIS AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le constat par la greffière de la vacance au poste de conseiller pour le district électoral numéro 1 – des Outaouais;

CONSIDÉRANT que la vacance ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

AVIS est donné aux membres du conseil municipal que la greffière, à titre de présidente d'élection, fixe au dimanche, 2 novembre 2014, l'élection partielle dans le but de combler le poste de conseiller pour le district électoral numéro 1 – des Outaouais, le tout conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2)*.

14/08/318 ENTENTE - DESJARDINS, CAISSE DE VAUDREUIL-SOULANGES - AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BASSIN DE RÉTENTION « LA PERDRIOLE » - SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER la signature, par le Maire et le Directeur général, de l'entente intervenue avec Desjardins, Caisse de Vaudreuil-Soulanges, relativement à une aide financière de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager du bassin de rétention « La Perdriole ».

ADOPTÉE

14/08/319 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DÉBLOCAGE D'UNE CONDUITE SANITAIRE - 378, BOULEVARD PERROT

CONSIDÉRANT la réclamation du propriétaire de l'immeuble sis au 378, boulevard Perrot pour le remboursement des frais encourus pour le déblocage d'une conduite sanitaire.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 402,41 \$ et ce, sans admission de faute.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

14/08/320 RÈGLEMENT NUMÉRO 579-4 - PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 579-4 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme, afin :

- d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de haute densité (H3);
- de réduire l'aire d'affectation parcs et espaces verts (V);
- d'éliminer l'aire d'affectation services d'utilités publiques (P3).

Le tout situé au sud du boulevard Don-Quichotte, entre la rue des Colibris et les limites de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

QU'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau en date du 2 septembre 2014 à 19 h 00.

ADOPTÉE

14/08/321 RÈGLEMENT NUMÉRO 579-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Leblanc à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 579-4 modifiant le règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme afin :

- d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de haute densité (H3);
- de réduire l'aire d'affectation parcs et espaces verts (V);
- d'éliminer l'aire d'affectation services d'utilités publiques (P3).

Le tout situé au sud du boulevard Don-Quichotte, entre la rue des Colibris et les limites de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

14/08/322 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-26 - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-26 – Premier projet, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone H-92 à même une partie de la zone P-93;
- de modifier la grille des usages et normes des zones H-92 et P-93.

QU'une soirée de consultation soit tenue dans la salle du conseil Florian-Bleau en date du 2 septembre 2014 à 19 h 00.

ADOPTÉE

14/08/323 RÈGLEMENT NUMÉRO 580-26 – PREMIER PROJET – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Daniel Leblanc à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 580-26 modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- d'agrandir la zone H-92 à même une partie de la zone P-93;
- de modifier la grille des usages et normes des zones H-92 et P-93.

14/08/324 RÈGLEMENT NUMÉRO 653 – RMH 330 – STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 653 remplaçant le règlement numéro 609 relatif au stationnement (RMH 330).

14/08/325 RÈGLEMENT NUMÉRO 654 – EMPRUNT – SERVICES PROFESSIONNELS – INFRASTRUCTURES 23^E AVENUE – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 654 décrétant un emprunt visant le paiement des honoraires professionnels pour l'établissement des plans et devis du projet de réhabilitation des infrastructures sur la 23^e avenue, entre le boulevard Perrot et le boulevard Don-Quichotte.

14/08/326 RÉSOLUTION NUMÉRO 12/02/057 – PIIA – ZONES C-27, C-34, C-35, C-37 ET C-40 – OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À L’AFFICHAGE – PPU SECTEUR GRAND BOULEVARD / BOULEVARD PERROT – ABROGATION

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 12/02/057 intitulé : « PIIA – Zones C-27, C-34, C-35, C-37 et C-40 – Objectifs et critères applicables à l'affichage – PPU secteur Grand Boulevard / Boulevard Perrot »;

CONSIDÉRANT que les objectifs et les critères établis par la résolution 12/02/057 ont été intégrés au règlement 620 sur les PIIA par son amendement 620-3;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence la résolution 12/02/057 n'est plus valide.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ABROGER la résolution portant le numéro 12/02/057.

ADOPTÉE

14/08/327 ENTENTE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE-PERROT – MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de se retirer de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'île Perrot;

Considérant que les autres Villes membres désirent aller de l'avant avec un projet de construction d'un complexe aquatique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la Ville à conclure avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, une entente modifiant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot dont le texte, soumis à la présente séance, est approuvé.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer cette entente au nom de la Ville.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à la Ville de Pincourt et à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

ADOPTÉE

14/08/328 ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2014-07 PUB – PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public pour le projet visant les travaux de prolongement des services municipaux sur la rue du boisé et l'aménagement d'un secteur du Parc Michel-Martin « entrée rue du Boisé »;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 11 août 2014 et l'analyse de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le projet visant les travaux de prolongement des services municipaux sur la rue du boisé et l'aménagement d'un secteur du Parc Michel-Martin « entrée rue du Boisé », à la compagnie « Pavages Vaudreuil Ltée », sise au 888, Montée Labossière Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, au coût de 593 102 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 11 août 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 615 110,24 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER un montant de 482 077 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 651 et un montant de 133 034 \$ à même la réserve eau & voirie.

ADOPTÉE

14/08/329 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SPORTS DE GLACE – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT INC. (H.M.I.P.)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCORDER à l'Association de hockey mineur Île-Perrot Inc., pour la saison 2014-2015, une contribution financière pour les sports de glace représentant 50 % du coût d'inscription, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 300 \$.

ADOPTÉE

14/08/330 ACTIF IMMOBILIER – OFFRE D'ACHAT – 40, GRAND BOULEVARD – LOT 1 575 517

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire en vue d'acquérir l'immeuble sis au 40, Grand Boulevard, lot 1 575 517, à des fins de transformation en stationnement public.

ADOPTÉE

14/08/331 ACTIF IMMOBILIER – VENTE – LOTS 2 627 250 ET 2 627 251 – RUE DU BOISÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VENDRE à la compagnie 2623-2975 Québec Inc. (Les Constructions MC Inc.), représenté aux fins des présentes par monsieur Marc Parent, les lots situés sur la rue du Boisé, connus et désignés comme étant les lots numéros 2 627 250 et 2 627 251 du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, au coût de 125 000 \$, plus les taxes applicables, pour les 2 lots.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville l'acte de vente et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction tels que préparés par Me Claude Chamberland, notaire.

QUE les frais inhérents soient entièrement à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

Modifiée R. 15/03/105

14/08/332 GESTION DU TERRITOIRE – PLAINE INONDABLE – ZONE DE GRAND COURANT (RÉCURRENCE 0-20 ANS) – DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que l'article 5.20.1 du règlement de zonage 580 indique que la zone de grand courant pour la Section des rapides de Sainte-Anne est établie à partir de la carte numéro 31 H5-100-0301, éditée par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec tel qu'amendée par le Règlement numéro 179 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette carte a été remplacée par les cartes suivantes :

- 31 H05-020-1202
- 31 H05-020-1201
- 31 H05-020-1302

CONSIDÉRANT que les nouvelles cotes de crue sur les cartes pour cette section et le Lac des Deux-Montagnes sont les suivantes :

- 2 ans = 23,34
- 20 ans = 24,10
- 100 ans = 24,42

CONSIDÉRANT que la réglementation en vigueur cause préjudice à certains citoyens puisque les cotes de crue actuelles ont été modifiées;

CONSIDÉRANT que pour amender le règlement de zonage 580 afin d'établir les cotes de crue en vigueur, la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit, en premier lieu, modifier le schéma d'aménagement.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier son schéma d'aménagement afin d'établir les cotes de crue suivantes pour le Lac des Deux-Montagnes :

- 2 ans = 23,34
- 20 ans = 24,10
- 100 ans = 24,42

Le tout selon les cartes 31 H05-020-1202, 31 H05-020-1201 et 31 H05-020-1302.

ADOPTÉE

14/08/333 MANDAT – AECOM – PLAN DE GESTION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Aecom » sise au 85, rue, Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3P4, pour des services professionnels visant la réalisation du plan de gestion et de conservation des milieux naturels de la ville de L'Île-Perrot au coût de 21 245,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services daté du 7 juillet 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 24 426,44 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-415.

ADOPTÉE

14/08/334 MANDAT - G.R.E.B.E. INC. - RELOCALISATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES - PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « G.R.E.B.E. Inc. », sise au 2954, rue François, Sainte-Julienne, (Québec), J0K 2T0, pour fournir à la Ville des services professionnels visant la relocalisation des coulevres en situation de précarité, pouvant se trouver à l'intérieur de l'aire de travail dans le cadre du projet de « Prolongement de la rue du Boisé » et de l'aménagement de sentiers pédestres, au coût de 5 775,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 16 juin 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 781,87 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 651.

ADOPTÉE

14/08/335 PIIA - ZONE C-27 - 387, GRAND BOULEVARD (EUROPE-DÉLI) - ENSEIGNE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne apposée à plat sur le mur a été déposée pour le commerce « Europe-Déli » sis au 387, Grand Boulevard, situé dans la zone C-27;

CONSIDÉRANT que la zone C-27 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 8 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'objectif 10 et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis visant le remplacement du plexiglass de l'enseigne apposée à plat sur le mur du commerce « Europe-Déli » sis au 387, Grand Boulevard.

ADOPTÉE

14/08/336 TOPONYMIE - PARC DES CITOYENS - OFFICIALISATION DE L'ODONYME

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la Commission de toponymie du Québec un avis de conformité pour l'odonyme suivant :

PARC DES CITOYENS

Plateau sportif, récréatif et culturel situé sur les lots 1 577 736, 1 822 290 et une partie du lot 2 825 740, dans la zone P-93, délimité par le boulevard Don-Quichotte, la rue de Provence, la rue des Colibris et la rue des Rosiers.

Le parc comprend, entre autres, deux terrains de soccer, un bassin de rétention à double fonctionnalité donc un parc à chiens, un gazébo et une estrade naturelle pouvant servir lors de spectacles, conférences ou autres, un bâtiment de services et des sentiers pédestres.

ADOPTÉE

14/08/337 AVIS DE CHANGEMENT - DÉPÔT DE LA LISTE ET DEMANDE DE PAIEMENT FINAL - RÉFECTION DU QUAI DE LA 34^{IÈME} AVENUE (INFRASTRUCTURES)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la liste des avis de changement pour le projet de réfection du quai de la 34^{ième} avenue (infrastructures), le tout conformément au règlement sur la délégation de pouvoirs, pour un montant de 34 568 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement des travaux inachevés pour un montant de 7 698,06 \$ plus les taxes applicables.

DE LIBÉRER la dernière retenue (5 %) pour un montant de 44 046,74 \$ plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 635.

ADOPTÉE

14/08/338 DOS D'ÂNE – RUE LUCIEN-MANNING – INSTALLATION

CONSIDÉRANT la pétition datée de juillet 2014 telle que déposée par madame Joanne Garand et monsieur Jean-Charles Hurtubise domiciliés au 95 rue Lucien-Manning.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER un dos d'âne sur la rue Lucien-Manning face aux numéros civiques 82 et 91.

ADOPTÉE**14/08/339 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU PARC****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INTERDIRE le stationnement sur l'avenue du Parc, aux endroits suivants :

- du côté des numéros civiques pairs, du boulevard Perrot jusqu'au début des limites cadastrales de l'immeuble portant le numéro civique 200;
- du côté des numéros civiques impairs, du boulevard Perrot jusqu'aux limites de la rue des Fougères;

Le tout tel que démontré au plan joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE**14/08/340 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT INTERDIT – 3^e AVENUE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INTERDIRE le stationnement sur la 3^e avenue, aux endroits suivants :

- entre le Grand Boulevard et la limite arrière du côté latéral de l'immeuble ayant front sur le Grand Boulevard et portant le numéro civique 64;
- en façade de l'immeuble ayant pour numéro civique 212 jusqu'à la limite cadastrale située entre les immeubles portant les numéros civiques 216-218 et 211;
- en façade de l'immeuble portant les numéros civiques 205-207 jusqu'à la limite du cercle de virage située en façade de l'immeuble portant le numéro civique 211.

Le tout tel que démontré au plan joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14/08/341 SIGNALISATION ROUTIÈRE - STATIONNEMENT INTERDIT - 7^e AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INTERDIRE le stationnement sur la 7^e avenue, aux endroits suivants :

- en façade de l'immeuble portant les numéros civiques 230-234;
- en façade des immeubles portant respectivement les numéros civiques 231 et 235.

Le tout tel que démontré au plan joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14/08/342 HORTICULTURE - FLEURONS DU QUÉBEC - INSCRIPTION AU CONCOURS « DU JARDIN DANS MA VILLE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE la ville de L'Île-Perrot participe au concours « Du jardin dans ma ville » organisé par Fleurons du Québec.

DE MANDATER madame Josianne Dalcourt, horticultrice pour agir au nom de la Ville dans ledit projet.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14/08/343 MANDAT - ABATTAGE ET ÉMONDAGE D'ARBRES J.S. COOL - ÉLAGAGE DE FÉVIERS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER l'entreprise « Abattage et émondage d'arbres J.S. Cool » sise au 2623, rue Bonaventure, St-Lazare, Québec, J7T 3L4, pour l'élagage de 42 féviers situés au centre du boulevard Don-Quichotte au coût de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 25 juin 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 555,66 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-750-20-458.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20h00 à 21h10.

14/08/344 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21h10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE